



**GRUPPO RADIO ITALIA**  
**ALFA TANGO**  
CB-HAM-SWL-BCL-RADIO GROUP



DIVISION : FRANCE



## Règlement

# World Radio Meeting 2014

### I. PARTICIPANTS :

- a) Le contest est ouvert à tous, AT ou non-AT.
  - b) Les membres AT n'ont pas besoin de s'inscrire.
  - c) Les membres non-AT sont tenues de s'inscrire avant le contest que ce soit avec leur indicatif ou un avec un indicatif provisoire ALFA TANGO.
- Cette demande doit se faire sur le site ALFA TANGO INTERNATIONAL à l'adresse suivante :

<http://www.alfatango.org/cms/index.php/at-contest/world-radio-meeting/198-wrm>

Sans inscription préalable un membre non-AT sera exclus du contest.

- d) Les demandes doivent se faire au plus tard 15 jours avant le début du contest. Il n'y a lieu de ne s'inscrire qu'une seule fois pour toutes les manches.

### II. DATES :

Le contest se déroule sur quatre manches distinctes soit les 26/27 Juillet, 27/28 Septembre, 18/19 Octobre, 29/30 Novembre 2014.

Chaque manche débutera le samedi à 00h00, et se terminera le dimanche à 23h59 (soit 48 heures).

### III. Bandes et modes :

- a) Le contest se déroule sur la bande phone 11 mètres.
- b) Un segment de 100kHz dit « portion DX » ne peut être utilisé pour les contacts. Tout QSO réalisé dans ce segment sera nul, des sanctions et mesures disciplinaires seront alors prises à l'encontre de l'opérateur.  
Il est recommandé d'utiliser les fréquences (400 à 495) et (600 à 850).
- c) Il est permis de faire appel sur 555 et ensuite de faire QSY.
- d) Les participants sont invités à respecter la législation en ce qui concerne l'utilisation de leur équipement et des fréquences.

#### **IV. Catégories :**

Seule est autorisée la catégorie MONO-OPERATEUR, la même station doit être utilisée pour tout le contest.

#### **V. La territorialité :**

- a) Il est permis de se transmettre d'un pays autre que celui du lieu de résidence habituel.
- b) Transmettre à partir d'un pays autre que celui du lieu de résidence. Dans ce cas l'indicatif habituel doit être précédé par le préfixe de ce pays.  
Exemple: 14/1AT6 telle indicatif doit être utilisé dans l'appel et doit figurer sur l'en-tête du LOG. L'appel utilisée peut être fait de la manière suivante : 1AT6 portable 14 France
- c) Il n'est pas autorisé de changer de pays lors d'une même manches. Cependant il est autorisé de changer de QTH pour chaque manche.

#### **VI. Décompte des points :**

- a) 1 point pour chaque station contactée
- b) 10 points pour chaque pays contacté
- c) 50 point bonus de participation et l'envoi des logs pour 4 manches.

#### **VII. Validité :**

- a) Pour être valide, le LOG doit contenir les informations suivantes : progressifs donnés et reçus, indicatif de la station contactée et sont QTH
- b) Il n'est pas nécessaire de faire un échange QSL pour valider les QSO.
- c) Les contacts doivent être bilatéraux et vérifiables. En l'absence de correspondance dans le log, ou de non réception d'un log, le contact ne sera pas validé.
- d) Chaque station peut être contacté qu'une seule fois par manche.

#### **VIII. Feuille de LOG :**

- a) Seules les feuilles de log officielles Alfa Tango (ou copies) sont acceptées.

Les logs générés par [le logiciel d'enregistrement officiel](#) disponible pour le concours sont également acceptables.

<http://www.1at06.it/index.php/downloadwrm>

- b) les logs papiers doivent indiquer clairement l'indicatif utilisé en en-tête, le nom de l'opérateur, la manche (mois) à laquelle le concours se réfère, et le pays à partir de laquelle la station est exploitée.
- c) Il est obligatoire d'utiliser un numéro progressif qui doit respecter l'ordre chronologique exact des contacts établis.  
Chaque opérateur devra échanger un numéro progressif avec la station contactée. Il n'est pas nécessaire d'échanger d'autres informations.
- d) les logs doivent contenir tous les QSOs effectués avec le système de numérotation par progressif.  
Dans le cas de QSO double ou la non-utilisation d'un numéro progressif, la ligne correspondante doit être annulée avec une seule ligne rouge bien visible, tout en laissant lisible le contenu sous-jacent de la ligne.
- e) Les logs, autres que ceux prescrits, écrits dans un manière non lisible, remplis de manière incomplète, incorrecte ou non professionnel ou non envoyé ne seront pas pris en compte et entraînera l'exclusion du contest.
- f) les logs papier doivent être adressés au contest manager :

Piero Fantini  
S.da Bellavista 16/7  
10020 Baldissero T.se (TO) **NO INDICATIFS sur l'enveloppe,**

**ATTENTION PAS DE MAIL pas de siège!**

### **IX. Classement :**

- a) Le contest manager établira un classement pour chaque manche.
- b) Les classement seront publiés chaque mois sur les sites AT, à l'exception de ceux relatifs aux manches de Novembre et celui du classement final.
- c) Le classement final sera annoncé à la réunion annuelle à Asti (2015) et publié dans les médias électroniques ( newsletter ou site web) .
- d) Le classement de chaque manche est obtenu par l'addition des points obtenus pour chaque QSO validés.
- e) En cas d'égalité, le même placement sera attribué.
- f) Le classement final (TOP TEN ) est obtenu en additionnant les scores de toutes les manches plus tout bonus de 50 points de participation aux quatre manches.
- g) Si un participant transmet depuis différents pays lors du contest, le score sera cumulé.

### **X. Prix :**

- a) De la 1ère à la 5ème place du placement final (TOP TEN) - Les récompenses sont encore à définir et seront liées au nombre de participants
- b) De la 1ère à la 3ème place de chaque manche : un certificat électronique de participation (E\_Award)
- c) Les prix seront remis le dernier jour de la réunion annuelle à Asti (2015)
- d) Sur décision du Siège mondial, du président 1AT001 Aldo, le nombre de récompenses, de certificats ou des plaques peut être augmentés et / ou modifiés.

### **XI. Certificat de participation :**

- a) Il est possible de demander un certificat électronique de participation pour toutes les stations qui ont dépassé 200 points au total dans le placement final (TOP TEN).

### **XII. Information complémentaires :**

- a) l'interprétation de ce règlement est confiée uniquement au contest manager.
- b) Des précisions peuvent être obtenues auprès du contest manager par courrier, à l'adresse postale mentionnée ci-dessus ou par e-mail.
- c) Lors de la réunion annuelle à Asti et compte-tenu des divers engagements lors de cet évènement, le contest manager se tiendra à la disposition des participants pour toute question.

Il est fortement conseillé de formuler à l'avance votre demande (au mieux la veille) auprès du team organisateur, en précisant votre indicatif.

Les demandes seront transmises et traitées par le contest manager.

Le bureau sera fermé le dimanche matin sans exception.

- d) Les notes finales font partie intégrante du présent règlement.

Même si cela n'est pas explicitement spécifié dans le présent règlement, les règles générales des concours AT sont valables.

Le log électronique est téléchargeable à l'adresse suivante:

[www.alfatango.org/cms/index.php/component/attachments/download/50](http://www.alfatango.org/cms/index.php/component/attachments/download/50)